

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE2026017

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, NEBOUT Franck, DÉNOUE Joël

Représentés : BOIBELET AVRIL Elsa représentée par COUSSEAU Stéphanie, CATINOT Isabelle représentée par VERGNION Philippe

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHABOT Jean-Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
18/02/2026	Acceptation broyage voirie communale 9 450 € TTC
20/02/2026	Acceptation devis contrôle sécurité City Stade 360 € TTC
23/02/2026	Vente concession J2-H-012 Cimetière de Jurignac à RICHARD Brigitte 150 €
27/02/2026	Vente case columbarium M1-COL-02 Cimetière de Mainfonds à REZEAU Pierre 1 500 €

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.
Le Conseil Municipal prend acte.

DE2026017

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 016-200054187-20260306-DE2026017-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

CHABOT Jean-Michel
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Chabot'.

DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

DE2026017